

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice tiendra, à partir du 7 mars 1949, des audiences publiques au Palais de la Paix à La Haye pour entendre des exposés oraux en l'affaire de la réparation des dommages subis au Service des Nations Unies, affaire qui lui a été soumise pour avis consultatif par l'Assemblée générale des Nations Unies en vertu d'une résolution du 3 décembre 1948.

Les Gouvernements de France, du Royaume-Uni et de Belgique ont fait savoir que des exposés seraient faits en leur nom.

Pour la France, par M. Charles Chaumont, Professeur agrégé des Facultés de droit;

Pour le Royaume-Uni, par M. G.G. Fitzmaurice, Conseiller juridique adjoint du Gouvernement du Royaume-Uni;

Pour la Belgique, par S. Exc. M. Georges Kaeckenbeeck, D.C.L., Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Chef du Service des Conférences de la Paix et de l'Organisation internationale au Ministère des Affaires étrangères.

La Cour entendra également M. Ivan Kerno, Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé du Département juridique, qui sera accompagné, comme conseil, de M. A. Feller, Directeur principal au Secrétariat, et qui fera un exposé au nom du Secrétaire général. La parole sera donnée d'abord à M. Ivan Kerno et ensuite aux représentants des Gouvernements.

La Haye, le 1er mars 1949.